

SCEANCE EN DATE DU : 16/10/2023 à 20 H 00 à la Mairie

Étaient présent : Yannick Balestro, Hervé Besnard, Gabriel Daty, Benoît Haquin, Fabien Jany, Océane Leiding, Georges Moreira : 7 personnes

Procuration : Frédéric Cloarec donne procuration à Georges Moreira

Absents excusés : Karine Audouin, Jean Catuffe, Frédéric Cloarec, Dimitri Courtier, Céline Hurtel, Vincent Lacroix.

Convocation du : 10/10/2023

Ordre du Jour :

- 1/ délibération Décision Modificative budget commune
- 2/ délibération Décision Modificative budget assainissement
- 3/ Arrêté sur l'autorisation d'utilisation des points d'eau Incendie
- 4/ Vote Cession d'une partie du Chemin rural du Blandy sans usage
- 5/ Police Municipal
- 6/ Délibération Mise en œuvre, le 1er janvier prochain, du référentiel M57 (comptabilité)
- 7/Rapport annuel 2022 assainissements de la commune
- 8/ Rapport annuel 2022 assainissements de la Communauté de commune
- 9/Rapport annuel d'activité 2022 du SE 60
- 10/ Subventions 2024
- 11/ Info diverses

Secrétaire de Séance : Océane Leiding

Début de la séance 20h05 le 16/10/2023

1/ délibération Décision Modificative budget commune

Comme évoqué lors du précédent conseil, nous attendions les informations de la part de la trésorerie sur les régularisations comptables à réaliser. Il s'agit d'écritures à basculer d'un chapitre à un autre ou d'un compte à un autre.

Le maire expose les différentes corrections budgétaires. La section d'investissement reste en suréquilibre de 93 319,64 €. L'origine de cet excédent proviens de la vente des terrains.

Afin de faire une reprise de l'excédent de la section investissement vers la section du fonctionnement le Maire demande une délibération du conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative du budget de la commune.

2/ délibération Décision Modificative budget assainissement

Comme évoqué lors du précédent conseil, nous attendions les informations de la part de la trésorerie sur les régularisations comptables à réaliser. Il s'agit d'écritures à basculer d'un chapitre à un autre ou d'un compte à un autre.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative du budget assainissement.

3/ Arrêté sur l'autorisation d'utilisation des points d'eau Incendie

Le Maire informe mettre en place un arrêté réglementant le prélèvement d'eau et la dégradation sur les Points d'Eau Incendie (PIE) sur le domaine public communal. L'idée étant de se protéger de tout prélèvement d'eau et ou dégradation par des personnes non autorisé.

4/ Vote Cession d'une partie du Chemin rural du Blandy sans usage

Il s'agit de la cession d'une partie d'un chemin rural sans usage situé en zone urbanisée. Ce chemin qui n'est plus un chemin car on n'y circule pas ou mal et qui est en pente.

Rappel d'une mise en demeure de la DREAL qui a eu lieu sur différents points notamment l'accès par le chemin. Celui-ci doit être clôturé sur la partie haute du chemin afin de protéger cette zone accessible.

Il avait été convenu avec la SFA de céder ce bout de chemin contre la prise en charge des frais du surpresseur notamment notre côte part de 6000 euros et tous les frais liés à cette cession.

L'idée est de ne pas enclaver la parcelle Z20

Yannick Balestro ne prend pas part aux votes pour conflit d'intérêts et les 6 autres membres présent plus un vote pas procuration de Frédéric Cloarec à Georges Moreira nous donnent l'autorisation de poursuivre les démarches

5/ Police Municipal

Lors d'un rdv le 4/10 avec les communes de BOISSY FRESNOY, BREGY, OGNES, BETZ, VERSIGNY, PEROY-LES-GOMBRIES, CHEVREVILLE, SENEVIERE, SILLY-LE-LONG et BARON, il a été évoqué l'idée de faire un regroupement de commune et mettre en place une police municipale intercommunal afin d'avoir une police de proximité.

Actuellement il y a 4 agents en service l'idée est de passer à 6. Il faudrait partager les coûts entre commune pour un contrat d'une durée de 3 ans. Le coût par agent est de 45 000€ par an. En rajoutant deux agents cela revient à 90 000€ répartis sur 9 communes qui reviendrait à un coût par commune de 10 000€.

Si nous voulons poursuivre l'idée il faut faire un diagnostic de sécurité par la gendarmerie.

Ce dispositif est déjà mis en œuvre entre Crépy-en-Valois et Lévignen, retour plutôt positif montrant que ce genre de police intercommunales est amenée à se développer.

Toutes les communes semblaient intéressées malgré le fait que la plupart au contraire de nous ont des caméras de sécurités. Dans le contrat il faut discuter des horaires de passage des agents. L'idée est de continuer à suivre la proposition et de voir ce qu'on peut avoir en définitif à savoir que le partage de

ses agents entraîne une présence limitée dans chaque commune mais, peut être la possibilité de les faire intervenir au cas par cas si infraction constatée de façon plus rapide.

Le conseil demande à ce que l'on creuse la proposition et que l'on interroge les communes bénéficiant déjà de ce type de dispositif.

6/ Délibération Mise en œuvre, le 1er janvier prochain, du référentiel M57 (comptabilité)

Formalité administrative : en janvier 2024 toutes les communes doivent passer à la nomenclature comptable du M57 l'actuel étant le M14.

Vote concernant tous les budgets présents sur le M14 : le conseil accorde à l'unanimité le changement vers le M57.

7/Rapport annuel 2022 assainissements de la commune

Rapport présenté et expliqué au conseil

8/ Rapport annuel 2022 assainissements de la Communauté de commune

Rapport présenté et expliqué au conseil

9/Rapport annuel d'activité 2022 du SE 60

Rapport présenté et expliqué au conseil.

10/ Subventions 2024

Subvention que l'on souhaite demander à l'état pour nos projets : réunion le 5 octobre exposant toutes les possibilités et les fonds disponibles. Ce qui nous intéresse : refaire isolation école, fenêtre école, déplacement de l'Algeco, reconstruction de la route rue des postes, une couverture de caméra de sécurité ,parkings ,....sont les projets principaux où l'on demanderait des subventions. Un contact téléphonique a été pris ce jour 16/10/2023 pour un rendez-vous dans les prochains jours avec Madame Kramer de la CCPV en charge des subventions va être organisé.

11/ Info diverses

- Présentation Rapport SMODO 2022 :

Tout le département ou presque (sauf Ribécourt est adhérent au syndicat) 84,02% des déchets sont valorisés et recyclés : 39,78% valorisation énergétique, 7,48% recyclage, 16,76% valorisation organique et 14,78% enfouissement.

- Nuisance sonore de la place de l'église :

Les nuisances se sont calmées, notamment par le dépôt de plainte concernant la dégradation de la poubelle. Les infractions des jeunes se sont calmées et se sont déplacées en Mairie pour réclamer un

endroit où pouvoir rester ensemble en toute légalité et tranquillité : une réponse nous a été offerte par L'association canine qui nous propose de mettre sur leur terrain un conteneur à disposition des jeunes avec un référent qui se doit de mettre en place un règlement intérieur. L'envie de la Mairie est de faire un pas vers eux qui se sont tenus garants et acceptent de signer un contrat de responsabilité.

A la suite de cela il est en pour parler de mettre en place un portail verrouillé (fourni par la compagnie d'arc donc seulement le coût des fondations, coût d'électricité pour mettre à disposition de la lumière dans le conteneur sont à prévoir). L'idée de ce portail est d'empêcher tous véhicules étrangers à rentrer et tous véhicule devra se garer au début du chemin et laisse la possibilité aux piétons d'y aller.

- Sinistre atelier garde champêtre :

Pas pris en charge par l'assurance

- Electricité :

Point a mi-octobre de la consommation de la commune -2,55% de consommation pour un coût augmenter de 8,8%

- Valois Emplois :

Prise en charge des jours fériés pour 2023 .A noter que pour 2024 ce sera a la commune de prendre cette dépense en charge.

- Remerciement à Monsieur Pillardeau Laurent qui nous a offert des bacs à poubelles
- Mise en place des panneaux 30 ainsi que demande de mettre le chemin des bourguignons en impasse et mettre un panneau pour le signaler.
- Question de mise en place de convention avec les agriculteurs pour élaguer les bordures de routes puisque LACUMA a arrêté cet exercice, nécessité de trouver un agriculteur pour éparer.

Fin du conseil Municipal à 21h44 le 16/10/2023.